

ETATS FINANCIERS**TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Fayçal DERBEL et M. Mohamed LOUZIR.

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2011	2010			2011	2010
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	603 432	661 063	Emprunts et ressources spéciales			
Créances sur la clientèle				Concours bancaires	11	10 755 267	905 273
Créances de leasing : Encours Financiers		489 573 289	460 663 040	Emprunts et dettes rattachées	12	387 700 960	370 310 489
Moins : provisions		(14 502 071)	(11 674 218)	Total Emprunts et ressources spéciales		398 456 227	371 215 762
	4	475 071 218	448 988 822	Autres Passifs			
Créances de leasing : Impayés		21 423 884	14 606 011	Dettes envers la clientèle	13	13 187 566	10 263 989
Moins : provisions et produits réservés		(14 059 751)	(11 825 296)	Fournisseurs et comptes rattachés	14	25 669 262	21 183 647
	5	7 364 133	2 780 715	Provisions pour passifs et charges	15	1 020 732	655 208
Intérêts constatés d'avance		(2 670 354)	(2 738 861)	Autres	16	3 939 498	4 187 787
Total des créances sur la clientèle		479 764 997	449 030 676	Total des autres Passifs		43 817 058	36 290 631
Portefeuille titres de placement	6	733 202	-	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		35 000 000	35 000 000
Portefeuille d'investissement brut		36 820 112	33 088 131	Réserves		33 868 843	30 726 843
Moins : provisions		(112 386)	(402 943)	Résultats reportés		16 253 663	15 170 076
Total Portefeuille d'investissement	7	36 707 726	32 685 188	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		85 122 506	80 896 919
Valeurs immobilisées				Résultat de la période		7 364 119	10 175 587
Immobilisations incorporelles		4 599 612	3 306 095	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	92 486 625	91 072 506
Moins : amortissements		(2 715 023)	(2 395 045)				
	8	1 884 589	911 050				
Immobilisations corporelles		6 188 248	5 434 897				
Moins : amortissements		(3 020 286)	(2 619 091)				
	9	3 167 962	2 815 806				
Total des valeurs immobilisées		5 052 551	3 726 857				
Autres actifs	10	11 898 002	12 475 115				
TOTAL DES ACTIFS		534 759 910	498 578 899	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		534 759 910	498 578 899

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2011
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	13 645 888	16 098 490
Cautions, Avals et Autres Garanties Données	13 645 888	16 098 490
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	19 545 778	18 135 305
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	19 545 778	18 135 305
Engagements sur Titres		
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	71 997 315	73 192 960
Garanties Reçues	7 672 508	7 947 565
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	64 324 807	65 245 395
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	6 039 033	7 249 959
Engagements sur Titres (*)	6 039 033	7 246 823
Effets escomptés sur la clientèle	-	3 136

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des deux premières échéances pour un montant global de 2 415 580 DT.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2011
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de crédit bail		41 589 852	40 119 035
Variation des produits réservés		(1 129 006)	(112 553)
<u>Total du revenu de leasing</u>	18	<u>40 460 846</u>	<u>40 006 482</u>
Autres produits d'exploitation	19	859 967	712 046
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>41 320 813</u>	<u>40 718 528</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	20	(21 669 666)	(19 649 686)
PRODUITS DES PLACEMENTS	21	4 492 736	2 243 929
PRODUIT NET		<u>24 143 883</u>	<u>23 312 771</u>
Charges de personnel	22	(5 325 990)	(5 017 662)
Autres charges d'exploitation	23	(3 753 822)	(4 002 904)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(6 126 893)	(2 029 676)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	139 681	319 933
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(744 966)	(558 900)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	27	(298 225)	188 310
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 033 669</u>	<u>12 211 872</u>
Autres gains ordinaires	28	621 562	494 845
Autres pertes ordinaires	29	(529)	(5 680)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>8 654 700</u>	<u>12 701 036</u>
Impôt sur les bénéfices	30	(1 290 581)	(2 525 449)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>7 364 119</u>	<u>10 175 587</u>
Résultat par action	17	1,052	1,454

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice	
		2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	289 236 887	281 631 523
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(273 522 427)	(340 015 400)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(9 857 878)	(9 272 888)
Intérêts payés	34	(20 999 198)	(19 128 886)
Impôts et taxes payés	35	(2 561 088)	(3 369 334)
Autres flux de trésorerie	36	3 278 967	2 533 160
		(14 424 736)	(87 621 825)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(2 107 883)	(1 327 161)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	37 519	66 809
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(5 743 273)	(4 855 212)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	1 511 272	4 087 961
		(6 302 365)	(2 027 603)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	41	(5 947 842)	(5 437 871)
Encaissements provenant des emprunts	12	226 630 000	181 624 250
Remboursement d'emprunts	12	(185 262 683)	(120 610 438)
Flux liés au financement à court terme	12	(24 600 000)	39 100 000
		10 819 475	94 675 941
		(9 907 626)	5 026 513
Variation de trésorerie			
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	(244 209)	(5 270 722)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	42	(10 151 835)	(244 209)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à la somme de 35.000.000 Dinars, divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

2-4-1 Provision à caractère individuel

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4.1.1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) La circulaire BCT 2012-02 du 11 janvier 2012 prévoit la constitution de provisions collectives au titre de l'exercice 2011, en complément des provisions affectées conformément à la circulaire N°91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions collectives visent à couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-1.2 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-1.3 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-2 Provision collective

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles édictées en matière de classification des actifs et de couverture des risques telles que prévues par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été renforcées, et ce, à travers l'application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus desdites mesures.

Ainsi, en application des dispositions prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, une provision collective a été constituée au titre des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. La détermination de ladite provision a été faite selon la démarche qui suit :

- ✓ Constitution de groupes d'actifs homogènes
- ✓ Détermination de taux de migration moyens
- ✓ Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- ✓ Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- ✓ Détermination de la provision collective à constater.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-10 Changement de méthode

Par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 28.500 KDT. Le montant des engagements à risques et des provisions requises s'y rattachant, déterminés conformément à la circulaire n° 91-24, aurait se situer respectivement à 8.965 KDT et 847 KDT.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 95 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la société en 2011, s'élèvent à 2.000 KDT.

Ces changements de méthodes ont eu pour effet de ramener à 8,66%, le taux des créances douteuses et litigieuses devant se situer à 10,44%, d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 1.153 KDT et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2011	2010
- Banques	598 376	656 356
- Caisses	5 056	4 707
<u>Total</u>	<u>603 432</u>	<u>661 063</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Créances de leasing (encours financiers)	479 710 983	454 452 404
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	357 277	460 843
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	9 505 029	5 749 793
<u>Total brut</u>	<u>489 573 289</u>	<u>460 663 040</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(12 490 026)	(11 662 173)
- Provisions collectives	(2 000 000)	-
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(12 045)	(12 045)
<u>Total des provisions</u>	<u>(14 502 071)</u>	<u>(11 674 218)</u>
<u>Total net</u>	<u>475 071 218</u>	<u>448 988 822</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2010	<u>448 988 822</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	243 065 984
- Relocations	784 279
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(200 282 290)
- Remboursement anticipé de créances	(11 238 077)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 023 338)
- Relocations	(761 146)
- Radiations	(635 163)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(3 799 230)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(2 000 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	2 971 377
Solde au 31 Décembre 2011	<u>475 071 218</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
Agriculture	19 297 482	19 703 825
Bâtiments TP	56 160 188	50 182 571
Industrie		
Agro-alimentaire	25 755 629	24 540 871
Chimie	17 256 294	13 293 678
Energie	982 800	781 538
Textile	10 964 558	10 463 563
Mines	267 074	211 909
Autres industries	74 567 919	77 339 051
Tourisme		
Hôtellerie	3 971 844	3 728 671
Agences de voyage	2 918 600	3 684 289
Location de voiture	30 244 432	29 038 877
Autres Tourisme	4 256 359	3 725 502
Commerce et service		
Commerce	102 988 742	93 205 393
Transport	48 942 207	43 564 192
Audio-visuel	290 770	162 763
Professions libérales	30 458 440	26 101 093
Autres Services	60 249 950	60 935 254
Total	489 573 289	460 663 040

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
Matériel de transport léger	152 008 983	141 392 601
Matériel de transport léger Utilitaire	37 467 308	35 084 757
Matériel de transport lourd	57 772 196	56 939 773
Matériel BTP	72 320 579	69 868 155
Equipement industriel	45 347 572	46 177 848
Equipement informatique	3 326 787	4 520 688
Autres	55 094 334	38 412 887
Sous total	423 337 759	392 396 709
Immeubles de bureaux	26 496 508	23 928 177
Immeubles industriels ou commerciaux	39 739 022	44 338 153
Total	489 573 289	460 663 040

4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
Paiements minimaux sur contrats actifs	527 701 876	508 296 758
A recevoir dans moins d'1an	207 006 492	200 884 856
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	306 225 710	290 934 267
A recevoir dans plus de 5 ans	14 469 674	16 477 635
Produits financiers non acquis	64 324 807	65 245 395
Encours contrats actifs (1)	463 164 248	443 051 363
A recevoir dans moins d'1an	175 466 659	168 850 132
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	274 372 625	259 093 059
A recevoir dans plus de 5 ans	13 324 964	15 108 172
Créances en cours (2)	9 505 029	5 749 793
Créances échues (3)	357 277	460 844
Contrats suspendus (contentieux) (4)	16 546 735	11 401 040
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	489 573 289	460 663 040

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	9 693 749	3 605 657
- Intérêts de retard à facturer	156 792	36 443
<u>Montant brut</u>	9 850 541	3 642 100
A déduire :		
- Provisions	(1 780 884)	(478 476)
- Produits réservés (*)	(1 075 067)	(342 838)
<u>Montant net</u>	6 994 590	2 820 786
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	11 424 785	10 815 353
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	11 573 343	10 963 911
A déduire :		
- Provisions	(9 243 817)	(9 252 683)
- Produits réservés	(1 768 407)	(1 543 949)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	412 561	18 721
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(43 018)	(58 792)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	7 364 133	2 780 715

(*) Dont 237.794 DT d'agios réservés sur des créances non classées y compris un montant de 94.844 DT relatif aux contrats rééchelonnés, déterminé conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains			
Encours financiers	418 313 188	42 387 625	9 249 448	1 468 167	18 154 861	489 573 289
Impayés (1)	1 653 269	4 092 429	2 736 912	693 550	11 942 373	21 118 534
Avances et acomptes reçus (*)	(5 750 305)	(12 563)			(869 367)	(6 632 235)
Produits à recevoir	156 792					156 792
ENCOURS GLOBAL	414 372 944	46 467 492	11 986 360	2 161 717	29 227 867	504 216 380
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			2,35%	0,42%	5,89%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			8,66%			
	19 523 778	22 000	-	-	-	19 545 778
TOTAL ENGAGEMENTS	433 896 721	46 489 492	11 986 360	2 161 717	29 227 867	523 762 158
Produits réservés	5 471	89 362	523 749	176 029	1 948 931	2 743 543
Provisions affectées sur les impayés	-	-	1 030 341	370 821	9 623 539	11 024 701
Provisions affectées sur les encours	-	-	196 832	220 299	12 072 896	12 490 026
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 750 922	767 149	23 645 366	26 258 270
ENGAGEMENTS NETS	433 891 251	46 400 130	10 235 438	1 394 568	5 582 501	497 503 888
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			14,61%	35,49%	78,56%	
			59,13%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2011 à 8,66% contre 6,30% au 31 Décembre 2010.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2011 à 59,13% contre 77,51% au 31 Décembre 2010.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente, au 31 décembre 2011, comme suit :

Tunisie Sicav	57 963
POULINA G H	69 600
STAR	200 100
BH	56 395
Les Ciments de Bizerte (*)	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>884 078</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(150 876)
<u>Montant net</u>	<u>733 202</u>

(*) Présentés jusqu'au 31 décembre 2010 parmi les titres immobilisés

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
Titres de participation	25 710 381	25 587 316
Titres immobilisés	7 333 225	5 206 850
Avances sur acquisition de titres	2 415 580	1 207 790
Prêts au personnel	1 114 909	846 334
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	218 860	216 484
Dépôts et cautionnements versés	27 157	23 357
<u>Montant brut</u>	<u>36 820 112</u>	<u>33 088 131</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(50 000)	(136 288)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(42 910)	(247 179)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	<u>36 707 726</u>	<u>32 685 188</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	25 587 316	25 587 316	-
Additions de l'exercice			
- Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	1 000 220	1 000 220	-
Cessions de l'exercice			
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(99 540)	(99 540)	-
- Tunis Call Center	(299 970)	(299 970)	-
Diminution des participations suite à la réduction de capital			
- Tuninvest International Sicar	(125 000)	(125 000)	-
- Tuninvest Sicar	(352 645)	(352 645)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2011</u>	<u>25 710 381</u>	<u>25 710 381</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	5 206 850	5 206 850	-
Additions de l'exercice			
- Société YASMINE	2 500 000	2 500 000	-
- SERTS	400 000	400 000	-
Transfert			
- Ciments de Bizerte	(500 020)	(500 020)	-
Cessions de l'exercice			
- Société Méhari Hammamet	(100 000)	(100 000)	-
- Société BYZACENE	(3 600)	(3 600)	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	(61 605)	(61 605)	-
- Société Promotel	(108 400)	(108 400)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2011</u>	<u>7 333 225</u>	<u>7 333 225</u>	<u>-</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)**

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084		1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990		1997	44,00%
Tunisie Valeurs	15 000	100,000	1 617 699		1991/92/96/98/2004	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000		1998	25,00%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373		1999/2010	56,98%
Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	41 000	100,000	4 330 820		1998/2003/2005/2009/2011	100,00%
S T I F	1	10,000	10		2000	-
Tuninvest Innovations Sicar	150 000	10,000	1 500 000		2002	27,27%
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		2002	10,00%
Esprit	6 100	10,000	61 000	50 000	2003/2007	3,05%
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698		2003/2010	99,44%
Clinique El Amen La Marsa S.A	420	100,000	42 000		2010	1,14%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900		2009	30,00%
Amen Santé	19 234	10,000	192 340		2009/2010	1,54%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481		2006/2009	18,72%
Alios Finance	44 762		812 886		2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000 000		2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100		2010	-
Clinique El Amen Beja	2 500	100,000	250 000		2010	4,17%
			25 710 381	50 000		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910	42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	30 000	10,000	300 000		2008	(*)
* M.B.G	20 000	100,000	2 000 000		2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	9 990	18,500	184 815		2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000		2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	5 000	100,000	500 000		2009	(*)
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100,000	300 000		2010	(*)
* Société YASMINE	250 000	10,000	2 500 000		2011	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000		2011	(*)
			7 333 225	42 910		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXRCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	2 641 990	129 411	1 828 211	-	4 599 612	2 395 045	319 978	-	2 715 023	1 884 589
Logiciels (en cours)		664 105	1 164 106	(1 828 211)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		3 306 095	1 293 517	-	-	4 599 612	2 395 045	319 978	-	2 715 023	1 884 589

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain		38 751	-	-	-	38 751	-	-	-	-	38 751
Constructions	5%	1 808 228	-	-	-	1 808 228	89 669	90 442	-	180 111	1 628 118
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	515 777	72 900	-	61 015	527 662	198 240	93 389	23 792	267 837	259 825
Mobilier de bureau	10%	820 001	66 556	-	-	886 557	569 387	50 223	-	619 610	266 947
Matériel informatique	33%	1 527 768	155 947	-	-	1 683 715	1 298 585	142 068	-	1 440 653	243 062
Installations générales	10%	652 452	118 994	-	-	771 446	432 540	48 866	-	481 406	290 040
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		41 250	399 969	-	-	441 219	-	-	-	-	441 219
TOTAUX		5 434 897	814 366	-	61 015	6 188 248	2 619 091	424 988	23 792	3 020 286	3 167 962

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Frais d'émission des emprunts	839 209	711 986
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	18 763
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 752 568	914 623
- Avances et acomptes au personnel	10 957	21 819
- Crédit de TVA	2 511 798	6 914 267
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	1 002 705	-
- Compte courant S I M T	1 639 381	2 052 643
- Compte courant Tunisie LLD	40 647	16 373
- Compte courant MLA	196 871	210 253
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	534 028	268 387
- Produits à recevoir des tiers	2 385 328	546 031
- Produits à recevoir sur contrats de portages	372 759	381 378
- Compte d'attente	464 422	390 480
- Charges constatées d'avance	653 254	608 849
	12 434 615	13 079 026
<u>Total brut</u>		
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(79 157)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(195 590)	(208 972)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(225 556)	(239 952)
	11 898 002	12 475 114
<u>Total net</u>		

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Déduit de période	Addition	Fin de période	Déduit de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 407 457	529 369	2 936 826	1 695 471	402 146	2 097 617	839 209
TOTAUX		2 407 457	529 369	2 936 826	1 695 471	402 146	2 097 617	839 209

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Banques, découverts	10 755 267	905 273
<u>Total</u>	<u>10 755 267</u>	<u>905 273</u>

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
Emprunts		
- Banques locales	95 163 938	84 687 500
- Banques étrangères	48 686 961	69 487 211
- Emprunts obligataires	200 630 000	149 000 000
- Billets de trésorerie	37 000 000	61 600 000
<u>Total emprunts</u>	<u>381 480 898</u>	<u>364 774 711</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	669 962	716 872
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	518 783	746 186
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 966 869	4 072 720
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	64 449	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 220 062</u>	<u>5 535 778</u>
<u>Total</u>	<u>387 700 960</u>	<u>370 310 489</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Régularisation	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>84 687 500</u>	<u>133 000 000</u>	<u>-</u>	<u>122 523 562</u>	<u>95 163 938</u>	<u>40 749 577</u>	<u>54 414 360</u>
* AMEN BANK	3 750 000	-	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* STUSID BANK	937 500	-	-	937 500	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	94 000 000	-	94 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* CITIBANK	-	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	8 000 000	-	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	10 000 000	-	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	-	-	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	7 500 000	-	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* BIAT 2010	9 000 000	-	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	-	10 000 000	-	833 333	9 166 667	5 833 333	3 333 333
* AMEN BANK 2011	-	20 000 000	-	1 252 729	18 747 271	13 916 244	4 831 027
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>69 487 211</u>	<u>-</u>	<u>(61 130)</u>	<u>20 739 120</u>	<u>48 686 961</u>	<u>33 634 814</u>	<u>15 052 147</u>
* Crédit BIRD 3678 TUN	576 436	-	(186 130)	390 306	-	-	-
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	340 379	-	-	340 379	-	-	-
* Crédit FMO V	3 013 833	-	-	3 013 833	-	-	-
* JEXIM BANK	703 449	-	-	703 449	-	-	-
* BEI (credit participatif)	54 398	-	125 000	25 000	154 398	154 398	-
* B.E.I	4 489 034	-	-	1 462 462	3 026 572	1 968 201	1 058 371
* B.E.I	14 727 669	-	-	3 525 957	11 201 712	7 573 762	3 627 950
* B.E.I	11 947 265	-	-	2 556 983	9 390 282	6 778 312	2 611 970
* B.E.I	2 607 885	-	-	560 950	2 046 935	1 475 531	571 404
* B.E.I	9 653 500	-	-	1 847 823	7 805 677	5 917 216	1 888 461
* B.E.I	2 880 750	-	-	550 382	2 330 368	1 767 393	562 975
* PROPARCO	749 609	-	-	599 598	150 011	-	150 011
* PROPARCO	16 000 000	-	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	1 743 004	-	-	1 161 999	581 005	-	581 005
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	154 174 711	133 000 000	(61 130)	143 262 683	143 850 898	74 384 391	69 466 507

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Régularisation	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2006 I	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	8 000 000	-	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2007 I	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2007 II	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	12 000 000	-	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	12 000 000	-	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	16 000 000	-	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	20 000 000	-	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	30 000 000	-	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné remboursable "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	-	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	-	30 000 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	-	30 000 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	-	13 630 000	-	-	13 630 000	13 630 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	149 000 000	93 630 000	-	42 000 000	200 630 000	145 630 000	55 000 000
AUTRES EMPRUNTS							
* BILLETS DE TRESORERIE	61 600 000	157 550 000	-	182 150 000	37 000 000	1 500 000	35 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	61 600 000	157 550 000	-	182 150 000	37 000 000	1 500 000	35 500 000
TOTAL GENERAL	364 774 711	384 180 000	(61 130)	367 412 683	381 480 898	221 514 391	159 966 507

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2011	2010
- Avances et acomptes reçus des clients	6 632 235	3 282 390
- Dépôts et cautionnements reçus	6 555 331	6 981 599
<u>Total</u>	<u>13 187 566</u>	<u>10 263 989</u>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	220 375	279 323
- Factures non parvenues	491 376	406 603
<u>Sous total</u>	<u>711 751</u>	<u>685 926</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	1 424 352	1 182 783
- Effets à payer	23 215 689	17 827 992
- Factures non parvenues	98 387	987 242
- Retenues de garantie	219 083	499 704
<u>Sous total</u>	<u>24 957 511</u>	<u>20 497 721</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>25 669 262</u>	<u>21 183 647</u>

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Autres provisions pour risques	1 020 732	655 208
<u>Total des provisions</u>	<u>1 020 732</u>	<u>655 208</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 16 : AUTRES**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2011	2010
- Personnel, rémunérations dues	948	733
- Personnel, provisions pour congés payés	517 507	350 063
- Personnel, autres charges à payer	562 279	1 451 882
- Etat, retenues sur salaires	133 064	47 689
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	586 364	434 341
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	4 587	16 179
- Etat, impôts sur les bénéfices	-	55 623
- Etat, autres impôts et taxes à payer	34 430	12 951
- Actionnaires, dividendes à payer	9 951	7 793
- C.N.S.S	344 705	180 878
- Autres comptes créditeurs	813 340	796 165
- Diverses charges à payer	169 929	238 555
- Charges à payer sur contrats de portage	702 844	453 647
- Produits constatés d'avance	59 550	141 288
<u>Total</u>	<u>3 939 498</u>	<u>4 187 787</u>

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2011	2010
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	3 450 000
- Réserve spéciale de reinvestissement		4 092 000	1 000 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission		22 500 000	22 500 000
- Résultats reportés		16 253 663	15 170 076
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>85 122 506</u>	<u>80 896 919</u>
Résultat de la période		7 364 119	10 175 587
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>92 486 625</u>	<u>91 072 506</u>
<u>Résultat par action:</u>			
Résultat de la période (1)		7 364 119	10 175 587
Nombre d'actions (2)		7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,052	1,454

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars)

Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	----------------	--------------------------------------	-----------------	--------------------	------------------------	-------

Solde au 31 Décembre 2009	34 500 000	22 500 000	3 211 665	-	3 776 843	11 807 946	10 540 466	86 336 918
Affectations approuvées par l'A.G.O du 03/06/2010			238 335	1 000 000		9 302 131	(10 540 466)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						(5 440 000)		(5 440 000)
Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	500 000					(500 000)		-
Résultat au 31 décembre 2010							10 175 587	10 175 587
Solde au 31 Décembre 2010	35 000 000	22 500 000	3 450 000	1 000 000	3 776 843	15 170 076	10 175 587	91 072 506
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011			50 000	3 092 000		7 033 587	(10 175 587)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010						(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat au 31 décembre 2011							7 364 119	7 364 119
Solde au 31 Décembre 2011	35 000 000	22 500 000	3 500 000	4 092 000	3 776 843	16 253 663	7 364 119	92 486 625

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 18 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2011	2010
Intérêts conventionnels	40 390 243	39 236 875
Intérêts intercalaires	300 696	362 840
Intérêts de retard	898 913	519 320
<u>Total des intérêts de crédits bail</u>	<u>41 589 852</u>	<u>40 119 035</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 026 923)	(241 755)
. Intérêts de retard	(347 306)	(181 833)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	102 622	207 363
. Intérêts de retard antérieurs	142 601	103 672
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 129 006)</u>	<u>(112 553)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>40 460 846</u>	<u>40 006 482</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2011	2010
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	373 572	230 111
- Commissions d'assurance	486 395	481 935
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>859 967</u>	<u>712 046</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Intérêts des emprunts obligataires	10 090 778	8 105 554
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 538 241	3 935 752
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 318 053	3 333 730
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	402 146	347 800
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>18 349 218</u>	<u>15 722 836</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	697 834	958 810
- Intérêts sur opérations de financement	2 090 051	2 355 373
- Pénalités fiscales et sociales	-	2 967
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	389 578	501 580
- Autres	142 985	108 120
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 320 448</u>	<u>3 926 850</u>
<u>Total général</u>	<u>21 669 666</u>	<u>19 649 686</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Produits des participations	4 136 792	1 961 720
- Produits des titres Immobilisés	240 442	207 544
- Revenus des autres créances immobilisées	70 539	71 056
- Revenus des valeurs mobilières de placement	44 963	3 609
<u>Total</u>	<u>4 492 736</u>	<u>2 243 929</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Salaires et compléments de Salaires	3 646 662	2 970 856
- Bonus	345 000	1 129 000
- Indemnités représentatives de frais	133 449	130 330
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	753 634	555 040
- Autres charges sociales	447 245	232 436
<u>Total</u>	<u>5 325 990</u>	<u>5 017 662</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2011	2010
- Achat de matières et fournitures	88 213	89 199
<u>Total des achats</u>	<u>88 213</u>	<u>89 199</u>
- Locations	344 769	310 783
- Charges locatives et de copropriété	95 540	77 497
- Entretien et réparations	255 366	229 015
- Primes d'assurances	78 716	36 322
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	353 357	308 238
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 127 748</u>	<u>961 855</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	868 114	857 150
- Publicités, publications, relations publiques	219 899	633 201
- Déplacements, missions et réceptions	567 532	604 194
- Frais postaux et de télécommunications	265 473	267 270
- Services bancaires et assimilés	309 457	290 782
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 230 475</u>	<u>2 652 597</u>
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	1 545	10 897
- Autres	7 384	9 316
<u>Total des charges diverses</u>	<u>73 729</u>	<u>85 013</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	112 478	91 927
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	21 179	22 313
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>233 657</u>	<u>214 240</u>
<u>Total général</u>	<u>3 753 822</u>	<u>4 002 904</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2011	2010
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	7 431 529	5 777 145
- Dotations aux provisions collectives (*)	2 000 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 295 181)	(3 328 203)
- Créances abandonnées	2 203 046	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 014 953)	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(188 093)	-
- Reprises de provisions non affectées	-	(419 266)
- Encaissement sur créances radiées	(9 455)	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>6 126 893</u>	<u>2 029 676</u>

(*) Cette provision collective est constituée pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier et ce en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus.

Le détail de calcul de cette provision est présenté au niveau du tableau ci-dessous :

Secteur d'activité	Engagements 0 et 1 2011	Engagement A et B1 2010	Impayés A et B1 2010	Taux 2010	Impayés A et B1 2011	Taux 2011	Fsi	TMi	TPI	Taux de Provisionnement	Provisions Collectives
Agriculture	16 763 522	18 622 164	311 881	1,7%	465 881,54	2,8%	1,66	2,9%	11,3%	0,54%	90 283,845
Industrie manufacturière	98 060 804	95 475 878	557 677	0,6%	869 659,65	0,9%	1,52	1,1%	19,6%	0,34%	335 030,859
Autres industries	19 245 095	23 570 879	196 440	0,8%	264 225,00	1,4%	1,65	2,6%	21,7%	0,93%	179 093,882
BTP	57 482 751	54 161 837	379 115	0,7%	746 519,05	1,3%	1,86	1,2%	20,7%	0,45%	259 188,461
Tourisme	40 875 650	40 042 659	462 475	1,2%	1 008 846,28	2,5%	2,14	1,4%	23,7%	0,72%	294 268,650
Promotion immobilière	2 039 831	1 429 486	5 264	0,4%	24 165,12	1,2%	3,22	1,5%	24,0%	1,16%	23 670,338
Autres Services	135 430 872	123 538 206	571 506	0,5%	1 430 629,48	1,1%	2,28	0,8%	17,9%	0,32%	437 958,193
Commerce	96 547 985	92 812 702	634 064	0,7%	935 770,34	1,0%	1,42	2,0%	13,8%	0,38%	369 150,044
Global	466 446 511	449 653 813	3 118 421	0,7%	5 745 696	1,2%	1,776	1,42%	17,4%	0,44%	1 988 644

La provision collective représente ainsi 0,43% des engagements courants à fin 2011 de classe 0 et 1.

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2011	2010
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	81 655
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(139 681)	(401 588)
<u>Total</u>	<u>(139 681)</u>	<u>(319 933)</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES**

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2011	2010
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	319 978	184 660
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	424 988	374 240
<u>Total</u>	<u>744 966</u>	<u>558 900</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2011	2010
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	-	7 514
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	29 877	179 419
- Dotations aux provisions pour risques et charges	385 524	271 145
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(97 176)	(17 299)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(20 000)	(629 089)
<u>Total</u>	<u>298 225</u>	<u>(188 310)</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2011	2010
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	296	39 067
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	6 000
- Intérêts sur compte courant SIMT	133 153	140 617
- Produits d'assistance technique MLA	299 571	250 818
- Autres produits	188 542	58 343
<u>Total</u>	<u>621 562</u>	<u>494 845</u>

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2011	2010
- Abandon de créances	-	5 680
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	529	-
<u>Total</u>	<u>529</u>	<u>5 680</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
Bénéfice comptable	8 654 700	12 701 035
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	9 846 931	6 316 878
- Diverses charges non déductibles	132 309	163 076
- Provisions fiscales constituées en 2008/2007 pour affaires douteuses	3 557 241	4 307 529
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	163 943	1 467 243
- Dividendes	2 585 561	847 378
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2008/2007 pour affaires douteuses	3 557 241	4 307 529
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>15 884 436</u>	<u>16 866 369</u>
Provisions pour créances douteuses	9 431 530	5 777 145
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	81 655
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>6 452 906</u>	<u>11 007 569</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 900 000	3 792 000
<u>Base imposable</u>	<u>3 552 906</u>	<u>7 215 569</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 290 581	2 525 449
Régularisation impôt	-	-
Impôt sur les sociétés	1 290 581	2 525 449
- Acomptes provisionnels payés	(2 292 536)	(2 453 646)
- Retenues sur placements	(751)	(1 990)
- Avances d'impôt sur importation	-	(14 190)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>(1 002 705)</u>	<u>55 623</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		31 décembre	
		2011	2010
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	14 457 453	13 422 703
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(21 275 326)	(14 457 453)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(3 282 390)	(3 705 924)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	6 632 235	3 282 390
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(23 133)	(156 907)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 981 599)	(7 186 599)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 555 331	6 981 599
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 880 149)	(2 521 296)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	2 729 904	2 880 149
- TVA collectées	+	39 355 860	37 509 208
- Loyers encaissés	+	240 973 229	233 759 341
- Intérêts de retard	+	898 913	519 320
- Créances virées en Pertes	-	(2 203 046)	(5 680)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	2 023 338	870 161
- Encours financiers virées en pertes	+	635 163	-
- Encaissement sur créances radiées	+	9 456	-
- Remboursements anticipés	+	11 238 077	10 210 400
- Produits sur cessions anticipées	+	373 572	230 111
		289 236 888	281 631 523

Encaissements reçus des clients**NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

		31 décembre	
		2011	2010
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	20 497 721	26 162 031
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(24 957 511)	(20 497 721)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(914 623)	(876 301)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 752 568	914 623
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	243 065 984	292 740 916
- TVA sur Investissements	+	34 078 288	41 571 852
		273 522 427	340 015 400

Décaissements pour financement de contrats de leasing

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		31 décembre	
		2011	2010
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(18 763)	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 514	18 763
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(21 819)	(13 120)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	10 957	21 819
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(608 849)	(457 470)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	653 254	608 849
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	685 926	598 555
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(711 751)	(685 926)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	733	209
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(948)	(733)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	350 063	317 405
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(517 507)	(350 063)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	1 451 882	1 371 603
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(562 279)	(1 451 882)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	47 689	39 483
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(133 064)	(47 689)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	434 341	423 056
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(586 364)	(434 341)
- C.N.S.S en début de période	+	180 878	161 129
- C.N.S.S en fin de période	-	(344 705)	(180 878)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	238 555	323 143
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(169 929)	(238 555)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	453 647	47 121
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(702 844)	(453 647)
- TVA, payées sur biens et services	+	875 106	849 731
- Charges de personnel	+	5 325 990	5 017 662
- Autres charges d'exploitation	+	3 753 822	4 002 904
- Impôts et taxes	-	(233 657)	(214 240)
		9 857 878	9 272 888

Sommes versés aux fournisseurs et au personnel**NOTE 34 : INTERETS PAYES**

		31 décembre	
		2011	2010
- Frais d'émission d'emprunt	+	529 369	429 999
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	16 179	10 175
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(4 587)	(16 179)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	4 072 720	3 668 266
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(4 966 869)	(4 072 720)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	716 872	554 114
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(669 962)	(716 872)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	746 186	611 403
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(518 783)	(746 186)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	-	-	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(64 449)	-
- Charges financières	+	21 544 666	19 754 686
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(402 146)	(347 800)
		20 999 198	19 128 886

Intérêts payés

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		31 décembre	
		2011	2010
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	55 623	586 855
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	1 002 705	(55 623)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	12 951	111 364
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(34 430)	(12 951)
- Impôts et taxes	+	233 657	214 240
- Impôts sur les bénéfices	+	1 290 581	2 525 449
		2 561 088	3 369 334

Impôts et taxes payés**NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		31 décembre	
		2011	2010
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	546 031	492 758
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(2 385 328)	(546 031)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	381 378	242 024
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(372 759)	(381 378)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	268 387	270 805
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(534 028)	(268 387)
- Compte courant SIMT en début de période	+	2 052 643	1 503 354
- Compte courant SIMT en fin de période	-	(1 639 381)	(2 052 643)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	16 373	18 575
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(40 647)	(16 373)
- Compte courant MLA en début de période		210 253	133 845
- Compte courant MLA en fin de période	-	(196 871)	(210 253)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période		23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	390 480	281 507
- Comptes d'attente en fin de période	-	(464 422)	(390 480)
- Placements en titres en début de période	+	-	90 399
- Placements en titres en fin de période	-	(384 058)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(796 165)	(612 368)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	813 340	796 165
- Produits des placements	+	4 306 606	2 243 929
- Autres produits d'exploitation	+	486 395	481 935
- Autres gains ordinaires	+	621 266	455 778
- Autres pertes ordinaires	-	(529)	-
		3 278 967	2 533 160

Autres flux de trésorerie

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		31 décembre	
		2011	2010
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(41 250)	-
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	441 219	41 250
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	1 293 517	809 370
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	414 397	476 541
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		2 107 883	1 327 161

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2011	2010
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	37 223	27 742
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	296	39 067
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		37 519	66 809

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2011	2010
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	1 000 220	1 820 719
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	2 900 000	1 350 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période		(1 207 790)	-
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période		2 415 580	1 207 790
- Dépôts et cautionnements versés		3 800	900
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice		631 463	475 803
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		5 743 273	4 855 212

NOTE 40 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2011	2010
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	273 605	1 624 200
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	399 510	-
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	477 645	1 997 935
- Remboursements sur prêts au personnel	+	360 512	465 826
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		1 511 272	4 087 961

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2011**NOTE 41 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		31 décembre	
		2011	2010
- Dividendes	+	5 950 000	5 440 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	7 793	5 664
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(9 951)	(7 793)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 947 842</u>	<u>5 437 871</u>

NOTE 42 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2011	2010
- Banques	+	598 376	656 356
- Caisses	+	5 056	4 707
- Banques, découverts	-	(10 755 267)	(905 273)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(10 151 835)</u>	<u>(244 209)</u>

NOTE 43 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Liquidités et équivalents de liquidités	603						603
Créances de Leasing	51 206	49 754	82 762	278 720	17 323		479 765
Portefeuille Titres de Placement	733						733
Portefeuille d'Investissement	200	62	600	5 173	1 250	28 090	35 375
Immobilisations incorporelles						1 885	1 885
Immobilisations Corporelles						3 168	3 168
Autres actifs	4 532	4 018	2 490	2 191			13 231
<u>Total</u>	57 274	53 834	85 852	286 084	18 573	33 143	534 760
PASSIFS							
Concours bancaires	10 755						10 755
Emprunts et Dettes Rattachés	56 984	46 611	62 591	218 634	2 881		387 701
Dettes envers la Clientèle	3 709	3 353	520	4 621	985		13 188
Fournisseurs et comptes rattachés	25 669						25 669
Provisions						1 021	1 021
Autres	1 625	789	742	773	10		3 939
CAPITAUX PROPRES			5 950			86 537	92 487
<u>Total</u>	98 742	50 753	69 803	224 028	3 876	87 558	534 760
<u>Position nette</u>	(41 468)	3 081	16 049	62 056	14 697	(54 415)	-

NOTE 44 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Factoring (TF)****Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2011 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Acquisition Titres SIMT

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 19 avril 2011 a autorisé l'acquisition auprès de Tunisie Factoring des 7 688 actions qu'elle détenait dans le capital de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » et ce, pour un prix global de 999 440 DT.

SIMT**Avances en compte courant**

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 100 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 498 KDT au 31 décembre 2011.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2011 s'élèvent à 133 KDT.

Le cumul des intérêts courus au 31 décembre 2011 s'élève à 141 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 210 KDT au 31 décembre 2011 conformément au contrat de location.

Cautions

Le Conseil d'Administration réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2011 (en principal) s'élève à 127 KDT.

Tunisie LLD**Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2011, TL a mis en force 105 contrats au profit de Tunisie LLD, dans la quelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 5 402 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 792 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 12 792 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 250 000 DT, émis le 1er Mars 2011 et échéant le 30 Mai 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 2 781 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 300 000 DT, émis le 07 Juin 2011 et échéant le 05 Septembre 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 3 337 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 08 Juin 2011 et échéant le 05 Décembre 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 3 667 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 1 479 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Tunisie Leasing a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2011, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 250 000DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 24 février 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 2 781 DT dont 1 699 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 850 000 DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 25 mai 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 19 922 DT dont 16 048 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 26 novembre 2010 et échéant le 21 novembre 2011, au taux facial de 5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 23 810 dont 21 496 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 197 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Les prestations facturées en 2011 dans ce cadre, s'élèvent à 299 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières

nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2011, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2011, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 128 millions de dinars algériens.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2011 s'élèvent à 486 KDT en HT.

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tunisie Valeurs, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 3 206 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 115 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 3 294 KDT, dont 400 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tuninvest Finance Group, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 1 883 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 64 KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 1 978 KDT, dont 400 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2011, TL a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 225 KDT.

La marge brute réalisée en 2011 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 50

KDT.

Au 31 décembre 2011, l'encours financier s'élève à 953 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 400 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2011, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 9 759 604 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 19 997 271 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 6 039 033 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

- Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 1 304 681 DT.

Rémunération des dirigeants

✓ Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié au titre de 2011 de :

- Une indemnité brute de 140 000 DT
- Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 38 990 DT.

✓ Le Directeur Général a bénéficié au titre de 2011 de :

- Une rémunération brute de base de 135 000 DT et d'une prime d'intéressement de 40 000 DT.
- Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 31 082 DT.

✓ Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de 2011 de :

- Une rémunération brute de base de 110 000 DT et d'une prime d'intéressement de 32 000 DT.
- Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 26 259 DT.

Ces attributions ont été décidées par le comité des rémunérations et ce, sur proposition du conseil d'administration réuni le 04 juin 2009.

NOTE 45 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I – RAPPORT GENERAL



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com



Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2011

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 4 juin 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 534 759 910 DT et un bénéfice net de 7 364 119 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-10 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective d'un montant de 2.000 KDT, a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 1.153 KDT et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 03 mai 2012

Les commissaires aux comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL

II - RAPPORT SPECIAL



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com



Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

TUNISIE LEASING

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2011

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

- I- En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».
 - Un Billet de Trésorerie de 250 000 DT, émis le 1er Mars 2011 et échéant le 30 Mai 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 2 781 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 300 000 DT, émis le 07 Juin 2011 et échéant le 05 Septembre 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 3 337 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 08 Juin 2011 et échéant le 05 Décembre 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 3 667 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 1 479 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
2. Votre Conseil d'Administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé l'acquisition auprès de Tunisie Factoring des 7 688 actions qu'elle détenait dans le capital de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » et ce, pour un prix global de 999 440 DT.

- II- Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011 :
1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2011, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 KDT.
 2. TL a fourni une caution solidaire en faveur de la SIMT, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins de la construction du siège social et d'un dépôt ;

Au 31 décembre 2011, l'encours du prêt restant dû (en principal) s'élève à 127 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 4 août 2005.
 3. Les avances en compte courant accordées par TL à SIMT rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 498 KDT au 31 décembre 2011. Les produits relatifs à l'exercice 2011 s'élèvent à 133 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.
 4. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2011, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.
 5. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Les prestations facturées en 2011 dans ce cadre, s'élèvent à 299 KDT.
 6. TL a émis en 2009 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30%(dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2011, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 128 millions de dinars algériens.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.
 7. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.
-

Ce montant sera remboursé annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des deux premières échéances pour un montant global de 2 415 580 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

8. Tunisie Leasing a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2011, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».
- Un Billet de Trésorerie de 250 000 DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 24 février 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 2 781 DT dont 1 699 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 850 000 DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 25 mai 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 19 922 DT dont 16 048 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 26 novembre 2010 et échéant le 21 novembre 2011, au taux facial de 5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 23 810 DT dont 21 496 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

III-Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunérations du 4 juin 2009 sur décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunérations du 4 juin 2009 sur décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.

Les obligations et engagements vis-à-vis du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, se présentent comme suit :

	P.C.A		D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010
<i>Avantages à court terme</i>						
<i>Rémunération brute</i>	140 000		175 000	31 562	142 000	25 125
<i>Avantages en nature</i>	38 990		31 082		26 259	
<i>Rémunération brute servie par les filiales (1)</i>	97 910					
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>			5 475		1 751	
Total	276 900	-	211 557	31 562	170 010	25 125

(1) L'équivalent de € 50 000.

(2) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 03 mai 2012

Les commissaires aux comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu**

**Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL**

Mohamed LOUZIR